



L'actualité du des industries chimiques

N°361

L'agenda

5 septembre 2019
Assemblée générale
des Syndicats
de la FNIC-CGT
À Montreuil

13, 14 et 15
septembre 2019
Fête de l'Huma

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

27/06-NÉGOCE: CMP
27/06-NÉGOCE: CPPNI
01/07-OFFICINES : Réunion
Paritaire
04/07-INDUSTRIE PHARMA : CPPNI
05/07-PETROLE : CPNE
05/07-PLASTURGIE : CNP
05/07-CHIMIE : CPP Observatoire
09/07-PETROLE : GTPA OP-MQC
09/07-CHIMIE : CPNE
11/07-CHIMIE : JURY/CQP
16/07-REPARTITION PHARMA : Réunion Paritaire

Droits & libertés

D'une manière générale, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé des salariés. Cela implique qu'il évalue les risques professionnels, informe les salariés de ces risques et aménage les postes de travail en conséquence, y compris en fonction des changements de température (art. L. 4121-1 du C. Trav.).

L'employeur doit veiller à ce que l'air soit renouvelé et ventilé de façon à éviter les

FORTE CHALEUR : QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL ?

élévations exagérées de température (art. R. 4222-1 du C. Trav.). Par ailleurs, quelle que soit la température, l'employeur a l'obligation de mettre de l'eau fraîche et potable à la disposition des salariés (art. R. 4225-2 du C. Trav.).

Dans le cas où les conditions de travail amènent les salariés à se désaltérer fréquemment, l'employeur doit prévoir une boisson non alcoolisée, en accès gratuit (art. R. 4225-3 du C. Trav.).

70 millions d'euros, c'est la somme débloquée par l'Etat pour répondre aux revendications des travailleurs des services d'urgence. Cela représente 1/2 emploi par services. Aujourd'hui, c'est l'embauche de 200 000 personnes qui est nécessaire pour avoir un service de santé efficace.

8 milliards, c'est le cadeau que s'apprête à faire le gouvernement aux contribuables les plus riches avec la suppression totale de la taxe d'habitation. 20 % des foyers les plus aisés capteront à eux seuls près de la moitié des 17 milliards amputés au budget de l'Etat puisqu'il compensera le manque de rentrée fiscale aux collectivités territoriales.

Orga & Vie syndicale

Suite au succès de 2018, la FNIC-CGT et l'UD CGT des Bouches du Rhône ont décidé de renouveler la présence d'un stand commun à la prochaine fête de l'Huma qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2019 à la Courneuve.

Comme l'an passé, notre stand sera un lieu de débats et d'échanges autour de l'actualité et du projet de société portés par nos syn-

FÊTE DE L'HUMANITÉ DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2019 A LA COURNEUVE

dicats. Le programme des débats et les intervenants seront communiqués prochainement.

À tout moment : Musique, Pizzas à emporter, Mojito et autres rafraîchissements.

Fraternité, international et convivialité seront les maîtres mots du stand de la FNIC-CGT et de l'UD 13.

Actualité sociale

AÉROPORTS DE PARIS

→ OBJECTIF : 4,7 MILLIONS DE SIGNATURES !

À partir du 13 juin, les citoyennes et citoyens qui soutiennent l'organisation d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) auront neuf mois pour se manifester.

Après plus de 2 ans de bataille et de lutte syndicale, la CGT a réussi à mobiliser l'opinion publique, des élus de gauche comme de droite. C'est cette dynamique qui a permis de lancer la procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

La consultation citoyenne a commencé ce 13 juin, ainsi s'ouvre la collecte des 4 717 396 signatures nécessaires (10 % du corps électoral) pour tenter de provoquer un RIP sur la question de la privatisation ou non du groupe ADP.

C'est un enjeu national qui doit mobiliser toute la CGT, chacune de ses organisations et de ses adhérents, car ce qui est en jeu, c'est plus largement la question des biens publics et des services publics.

Pour rappel, de 1986 à 2017, ce sont 55 entreprises nationales qui ont été privatisées, actuellement, 3 sont dans le collimateur du gouvernement : FDJ, ENGIE et ADP...

La démarche de RIP qui est engagée concernant ADP revêt donc un caractère particulier, une dimension historique. Jamais une pétition nationale n'a eu autant d'importance au regard du fait que si nous réussissons à gagner 4,7 millions de signatures, cela entraînera la mise en place d'un référendum dont l'issue pourrait stopper le projet de privatisation !

La confédération a mis à disposition sur son site l'ensemble des éléments pour aller aux débats, pour aider au vote avec des documents pédagogiques et des arguments politiques. Plusieurs supports de communication seront très prochainement disponibles : flyers, tracts, affiches, auto-

collants, etc.

Recueillir un tel niveau de signatures appelle à nous mobiliser, à y travailler dans les entreprises, dans les administrations, dans les territoires et, chaque fois que cela est possible, avec d'autres organisations syndicales, des associations, des ONG, des partis politiques... Bref, l'ensemble des acteurs qui s'inscrivent dans la perspective de gagner les 4,7 millions de signatures nécessaires, un niveau qu'aucune organisation ne pourra gagner seule.

LA CONFÉDÉRATION APPELLE L'ENSEMBLE DE SES ORGANISATIONS ET DE SES MILITANTS À SE MOBILISER SUR CETTE QUESTION, À METTRE EN PLACE DES PLANS DE TRAVAIL PERMETTANT LA MISE EN OEUVRE D'UNE DYNAMIQUE À LA HAUTEUR DES ENJEUX. C'EST UN DÉFI DE HAUT NIVEAU QUE NOUS DEVONS ÊTRE CAPABLES DE RELEVER TOUS ENSEMBLE !

ATTENTION : SEULES LES SIGNATURES RECUEILLIES SUR LE SITE GOUVERNEMENTAL OU DANS CERTAINES COMMUNES SERONT COMPTABILISÉES. LES PÉTITIONS ÉMISES PAR D'AUTRES NE LE SERONT PAS ET CELA RISQUE DE CRÉER DE L'INCOMPRÉHENSION POUR DES PERSONNES QUI PENSENT AVOIR FAIT LE NÉCESSAIRE EN SIGNANT UNE PÉTITION DE SYNDICAT, D'ASSOCIATION OU DE PARTI POLITIQUE.

Actualité sociale

RÉFORME ASSURANCE CHÔMAGE : CE SONT ENCORE LES PLUS PRÉCAIRES QUI TRINQUENT

Le 1^{er} ministre a dévoilé ce 18 juin le projet de réforme de l'assurance-chômage, suite à l'échec de la négociation interprofessionnelle de février.

Une nouvelle fois, c'est sur le dos des demandeurs d'emploi indemnisés que les économies vont se faire.

Dans le collimateur, les cadres et professions supérieures qui vont se voir appliquer une dégressivité des indemnités de 30 % après 6 mois d'indemnisation au de la de 4 500 euros brut/mensuel. Présentée comme une mesure de justice sociale, en fait cette disposition n'est que de la poudre aux yeux. Pour autant, cette mesure n'est pas uniquement démagogique puisqu'elle introduit la rupture du principe d'universalité et de solidarité de l'indemnisation. Cette mesure devrait concerner environ 80 000 demandeurs d'emploi. Dès l'annonce de cette mesure, le patronat a déjà réclamé la baisse des cotisations sur les salaires des cadres.

Une 2^{ème} mesure claironnée par les médias du capital, est la mise en place d'un bonus/malus sur les cotisations employeurs pour les contrats de courte durée. Là encore, de la poudre aux yeux ! Le malus aura peu d'impact (contrairement au bonus !) et cela ne concerne que 7 secteurs d'activité.

De plus, les différentes réformes régressives de casse du Code du travail ont donné aux employeurs de nombreux outils pour passer au travers du système.

En fait, la véritable réforme impactera directement les demandeurs d'emploi souvent les moins indemnisés, les plus précaires. Sur les 3 milliards d'économie programmés, 2,9 les concernent.

Alors qu'aujourd'hui, moins d'un privé d'emploi sur 2 est indemnisé, ouvrir le droit à l'assurance chômage au fait d'avoir travaillé 6 mois sur une période de 24 mois (4 mois sur 28 aujourd'hui) abaissera le nombre chômeurs indemnisés en dessous de la barre des 40 %.

Cumulés, à compter du 1er novembre 2019, à la modification du seuil minimum de rechargement qui passera d'un à six mois, soit l'équivalent du seuil d'entrée dans l'indemnisation sans rechargement, ce sont au minimum 2,8 milliards d'euros de moindre dépense qui seront faits sur le dos des privés d'emploi eux-mêmes. Au moins 300 000 demandeurs d'emploi seront concernés.

L'ensemble des mesures de restrictions de droits des demandeurs d'emploi devrait concerner **entre 600 et 700 000 personnes.**

Une nouvelle fois, Macron et le gouvernement font le choix de faire payer aux plus précaires, aux plus en difficultés pour retrouver un travail la réduction des dépenses.

Macron rend responsable les privés d'emploi de leur situation !

La transformation du CICE en baisse de cotisation sociale pour les entreprises cela représente près de 20 milliards par an ! Et cela sans réelle impacte sur la création d'emplois.

Face à un gouvernement qui multiplie ses attaques contre les travailleurs, les plus pauvres, les plus précaires au bénéfice du capital et de la finance,

LA RIPOSTE GÉNÉRALE
S'IMPOSE.



RELEVONS LA TÊTE ET REFUSONS LA PRÉCARITÉ !

Les mois se suivent et malheureusement se ressemblent en Macronie. Pas une semaine, pas un mois sans qu'une destruction d'un nouveau dispositif de notre système social vienne assombrir un peu plus l'avenir de millions de travailleurs et de citoyens en France.

Dernière annonce en date : l'assurance Chômage. La recette reste la même : on fait payer au pauvre, le fait d'être pauvre. On rend coupable les chômeurs de leur situation et on les enfonce un peu plus dans la misère et la précarité en rendant plus difficile et moins long l'accès aux indemnités qui leur permettent de survivre. Les entreprises qui sont les seules responsables du chômage et de la précarité, sont à peine égratignées par un soi-disant malus en cas de recours abusifs aux contrats court (CDD, intérim). Elles ont déjà la parade fournie par Macron : les CDI intérim, les CDI de chantier ou les CDI temps partiel !

Le prétexte pour détruire un peu plus notre système de protection social reste le même : le soi-disant manque de moyens. Mais des moyens il y en a pour transformer le CICE en baisse de cotisations ou pour exonérer les plus riches de taxe d'habitation !

Le même stratagème est en place pour notre système santé. Les salariés des nombreux services d'urgence en grève depuis des semaines, ne cessent de le répéter : **ce dont ils ont besoin c'est de moyens, pas de prime de risque !** Ils réclament des embauches, des investissements pour continuer à soigner normalement les français qui en ont besoin. Mais là encore la réponse du gouvernement c'est l'asphyxie par manque de fric ! Tout ça pour permettre une privatisation de l'ensemble des services de santé sous prétexte que ça ne fonctionne plus dans le public...

Et en matière de reculs sociaux, l'été s'annonce rude. **Cette fois ce sont nos retraites et nos conventions**

collectives qui vont être les victimes du rouleau compresseur patronal.

Concernant les conventions collectives, l'objectif est de ramener le nombre de branches en dessous de 100 (330 branches aujourd'hui). La préconisation va sans doute être de fusionner plusieurs conventions entre elles. Une arme de plus fournie aux patrons pour faire reculer nos acquis car ils feront tout pour que l'harmonisation ne se fasse pas par le haut.

Et pour les retraites, c'est tout le système de solidarité et de garantie des pensions qu'ils veulent faire disparaître !

Alors est-ce qu'on continu à laisser faire ou est-ce qu'on relève la tête ?!

Tous les jours, de nombreux salariés se battent pour leur salaire et leurs conditions de travail et prouvent que la lutte paie. Mais cette lutte ne dépasse pas les murs de l'entreprise. Il faut en sortir et faire de cette combativité l'arme qui stoppera MACRON et sa clique et qui permettra la concrétisation de nos revendications, et la restauration de notre système social !

TOUT L'ÉTÉ, LES MILITANTS CGT VONT ALLER À LA RENCONTRE DES SALARIÉS POUR ORGANISER CETTE LUTTE POUR LA MISE EN PLACE DES 32H, POUR LA RETRAITE À 60 ANS POUR TOUS ET À 55 ANS POUR CEUX QUI ONT UN TRAVAIL PÉNIBLE, POUR DES SOINS DE QUALITÉ PRIS EN CHARGE À 100 % PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE.

RENCONTREZ-LES ! PRÉPAREZ LA RIPOSTE AVEC EUX !

**RIPOSTE GÉNÉRALE POUR GAGNER
NOS REVENDICATIONS**